

**Fin 2020, 831 000 personnes bénéficient d'une pension d'invalidité de droit direct. Parmi elles, 112 000 sont de nouveaux bénéficiaires.**

### 831 000 pensionnaires de droit direct, en baisse par rapport à 2019

Le dispositif d'invalidité couvre le risque de ne plus pouvoir travailler dans des conditions normales à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle. La **pension d'invalidité** compense en partie la réduction ou la perte du revenu professionnel.

Au 31 décembre 2020, les régimes de base (sur le champ retenu par la DREES) comptent 831 000 bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct<sup>1</sup> (*graphique 1*). Parmi eux, 708 000 personnes perçoivent une pension d'invalidité du régime général, 79 000 des régimes de la fonction publique<sup>2</sup> et 39 000 de la Mutualité sociale agricole (MSA) salariés ou non-salariés. Tous régimes confondus, le nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct diminue de 1,3 % par rapport à fin 2019. Cette baisse s'explique par une nette diminution des nouveaux bénéficiaires (112 000 nouveaux bénéficiaires en 2020).

### Parmi les personnes de 61 ans, près de 9 % sont bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Le nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct augmente avec l'âge jusqu'à 61 ans (*graphique 2*). La part des bénéficiaires dans la population atteint 9 % parmi les personnes de 61 ans, soit juste avant l'âge minimal d'ouverture des droits à retraite. À partir de 62 ans, cette part est faible, dans la mesure où les pensions d'invalidité sont transformées en pension de retraite à l'âge

d'ouverture des droits pour les personnes n'exerçant plus d'emploi.

Excepté dans la fonction publique militaire de l'État, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires d'une pension d'invalidité en 2020 est compris, selon les régimes, entre 49 et 55 ans (52,4 ans au régime général). Il est plus élevé à la MSA non-salariés (54,4 ans) et dans la fonction publique (54,9 ans dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière, et 55,7 ans dans la fonction publique civile de l'État [FPCE]). Les nouveaux bénéficiaires militaires ont en moyenne 29,8 ans, tandis que les nouveaux bénéficiaires de la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) ont 49,5 ans.

### La part des femmes parmi les invalides correspond à la structure par sexe des régimes

Parmi l'ensemble des bénéficiaires d'une pension d'invalidité, la part des femmes est très faible dans la fonction publique militaire de l'État (16 %), tandis qu'elle atteint 61 % dans la FPCE et 55 % dans le régime général. Dans la FPCE, cette proportion est proche de celle observée parmi les nouveaux retraités de droit direct (63 %). Cela est un peu moins vrai au régime général, puisque 48 % des nouveaux bénéficiaires de pension de droit direct pour ce régime sont des femmes. À la MSA non-salariés, 40 % des nouveaux bénéficiaires d'un droit direct de retraite sont des femmes, et elles représentent 37 % des bénéficiaires d'une pension d'invalidité. ■

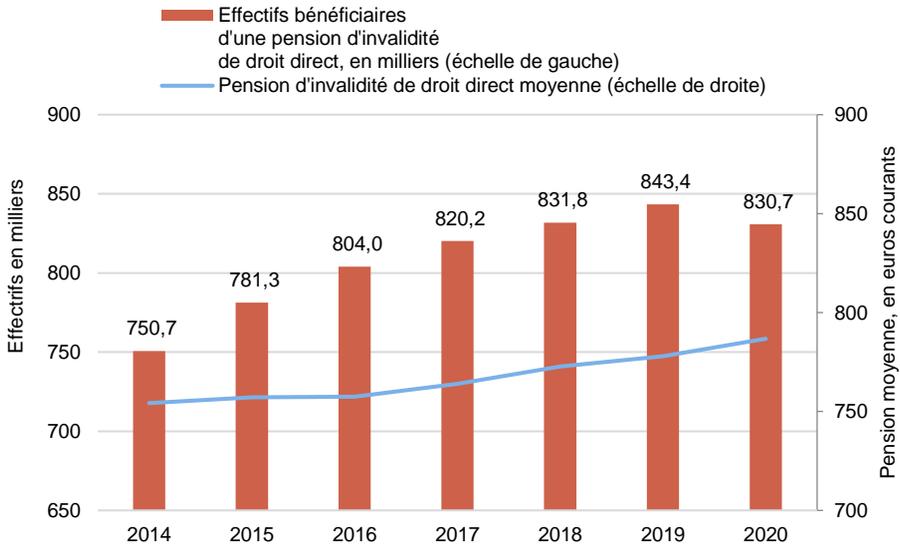
#### Pour en savoir plus

> Marino, A. (dir), (2022, mai). *Les retraités et les retraites – Édition 2022*. Paris, France : DREES coll. Panoramas de la DREES-Social, fiches 23 et 24.

<sup>1</sup> Il existe aussi des pensions d'invalidité de veuf ou de veuve, dites de « droit dérivé ». Destinées aux conjoints invalides survivants d'une personne retraitée, elles ne sont pas décrites ici.

<sup>2</sup> Hors bénéficiaires ayant dépassé l'âge d'ouverture des droits à la retraite, qui sont ici considérés comme pensionnés de retraite et non d'invalidité.

**Graphique 1** Évolution du nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité et de la pension moyenne en fin d'année depuis 2014

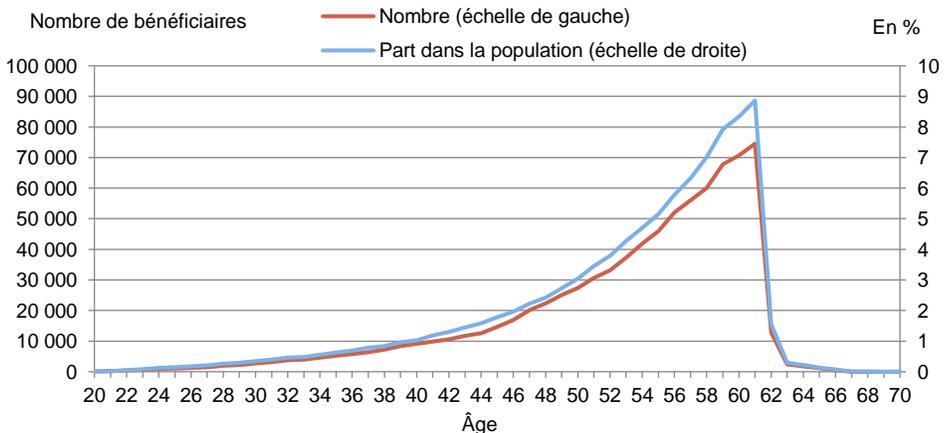


**Note** > Le champ des pensions d'invalidité retenu correspond à la convention DREES.

**Champ** > Bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct vivants au 31 décembre de chaque année. Les montants sont exprimés en euros courants.

**Sources** > DREES, EACR 2014 à 2020.

**Graphique 2** Nombre et part dans la population des bénéficiaires de pension d'invalidité de droit direct par âge, en 2020



**Note** > Le champ des pensions d'invalidité retenu correspond à la convention DREES. Pour calculer la part de bénéficiaires dans la population, leur nombre a été rapporté à la population française. Certains d'entre eux peuvent toutefois résider à l'étranger.

**Champ** > Bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct en 2020, vivants au 31 décembre 2020.

**Sources** > DREES, EACR 2020 et Insee, estimations de population (résultats provisoires début 2021).